

Information réglementée  
Information privilégiée

## ASIT biotech identifie un mécanisme d'action original pour gp-ASIT+™ qui est à la base d'une nouvelle méthode de sélection *in vitro* des futurs produits ASIT+™ pour l'immunothérapie de l'allergie

- Le mécanisme d'action de gp-ASIT+™ confirme l'originalité et l'effet clinique très rapide des produits ASIT+™.
- La nouvelle méthode de sélection des principes actifs complète la plateforme technologique ASIT+™ qui permet de diminuer les risques et les coûts de développement de ses candidats médicaments.
- Une demande de brevet a été déposée sur cette nouvelle méthode de sélection, elle sécurise les développements futurs d'ASIT biotech et élargit considérablement ses possibilités de partenariat.

**Bruxelles, Belgique, le 2 mai 2018, 7h30 (CEST) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218)**, société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie des allergies, annonce la validation de sa plateforme de sélection *in vitro* sur cellules de sang de patients pour ses nouveaux produits candidats ASIT+™ et le dépôt d'une demande de brevet Européen pour protéger cette nouvelle méthode de sélection

Lors d'une première étude de phase III (BTT009), finalisée en début d'année 2017, l'efficacité clinique de gp-ASIT+™, le produit candidat le plus avancé d'ASIT biotech dans l'allergie aux pollens de graminées, avait été confirmée de manière statistiquement significative<sup>1</sup>. Cette efficacité était étayée par les résultats immunologiques obtenus par le Dr. Mohamed Shamji (Imperial College London) sur le groupe des patients traités à l'hôpital universitaire de Gand par le Prof. Claus Bachert qui démontraient que gp-ASIT+™ a la capacité d'induire les mécanismes de régulation de la réponse allergique une semaine seulement après la fin du traitement<sup>2</sup>.

Tenant compte de ces éléments, gp-ASIT+™ a été testé *in vitro* sur des cellules de sang de patients par le Dr. Mohamed Shamji et son équipe. « *Ces tests nous ont permis d'identifier les processus immunologiques induits par gp-ASIT+™ et de mettre en évidence un mécanisme d'action original qui constitue la signature des produits ASIT+™. Rares sont les traitements pharmaceutiques pour lesquels le mode d'action peut être expliqué de manière aussi convaincante* », a-t-il commenté.

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, conclut : « *La signature immunologique ASIT+™ peut maintenant être utilisée comme modèle pour sélectionner nos prochains produits candidats dans différentes indications telles que la rhinite aux acariens et les allergies alimentaires aux cacahuètes, au lait de vache et au blanc d'œuf. Comme il n'existe pas à ce jour de bon modèle préclinique pour le criblage de nouvelles molécules pour l'immunothérapie de l'allergie, notre nouvelle méthode de sélection constitue un*

<sup>1</sup> Short-course of grass allergen peptides immunotherapy over three weeks reduces seasonal symptoms in allergic rhinoconjunctivitis with or without Asthma: A randomized, multicenter, double-blind, placebo-controlled trial; publication Allergy, R. MÖSGES et al, Allergy, 7 March 2018; <https://doi.org/10.1111/all.13433>

<sup>2</sup> Short Course treatment of Subcutaneous Peptide Hydrolysate from Lolium Perenne - gp-ASIT+™ - suppresses Basophil Responses and induces IgG associated Blocking Antibodies: A RDPCT; M. Shamji oral presentation at EACII 2017; [https://www.asitbiotech.com/images/gb/pdf/2017/M\\_Shamji\\_LPP\\_EAACI.pdf](https://www.asitbiotech.com/images/gb/pdf/2017/M_Shamji_LPP_EAACI.pdf)

*atout majeur pour le développement des meilleurs produits candidats avant l'initiation d'essais cliniques dont les coûts sont très importants. Ce nouvel actif d'ASIT biotech devrait permettre de réduire les risques de développement de nos nouveaux candidats et d'augmenter la probabilité de succès des futurs développements cliniques ».*

La méthode de sélection développée par ASIT biotech fait l'objet d'une demande de brevet déposée en Europe le 30 avril 2018. Ce brevet sécurise les développements futurs d'ASIT biotech et élargit considérablement les possibilités de partenariat de la société.

\*\*\*

#### **A propos d'ASIT biotech**

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 26 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

#### **Contacts**

##### **Société**

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)  
ASIT biotech  
Tél. : +32 2 264 03 90  
[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)



##### **Relations investisseurs et médias - France**

NewCap  
Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)

##### **Relations médias - Belgique**

Laure-Eve Monfort  
Tél. : +32 2 290 90 93  
[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

#### **Déclarations prospectives**

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

#### **Avertissement juridique**

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le

prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.